

Pétition adressée au Parlement bruxellois

OBJECTIF : renoncer au DEUX POIDS, DEUX MESURES, en mettant tout en œuvre – puisque c’est possible – pour en finir avec le mal-logement et le non-logement en Région de Bruxelles-Capitale... qu’il s’agisse de réfugiés ukrainiens ou de tout autre être humain

Nous nous félicitons bien entendu des nombreux élans de solidarité en faveur des réfugiés ukrainiens, depuis les plus hautes sphères de l’État et jusqu’aux simples citoyens, en passant par les Régions, les CPAS, les communes et les associations de terrain.

Mais il n’est pas acceptable que ces mêmes élans de solidarité ne concernent pas 1) les milliers de personnes dans une situation matérielle comparable depuis des années, c’est-à-dire dans une situation de mal-logement ou de non-logement et 2) les milliers de réfugiés d’autres guerres.

On se satisfait de faire le minimum pour eux, alors qu’on fait le maximum pour les réfugiés ukrainiens.

La Région de Bruxelles-Capitale met tout en œuvre pour héberger et reloger jusqu’à 20.000 réfugiés ukrainiens, alors que, pour rappel, les personnes sans chez-soi y sont moins de 6.000.

La crise des réfugiés ukrainiens a deux mérites :

- 1) démontrer que **QUAND ON VEUT, ON PEUT** mettre les bouchées doubles en matière de non-logement ou de mal-logement pour toutes et tous ;
- 2) mettre au grand jour une politique du **DEUX POIDS, DEUX MESURES** à l’œuvre dans les politiques sociales en Région de Bruxelles-Capitale comme ailleurs.

Les signataires de la pétition demandent au Parlement bruxellois de se positionner par rapport à ce double constat.

	PRÉNOM	NOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE DU DOMICILE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	SIGNATURE
1					
2					

	PRÉNOM	NOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE DU DOMICILE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	SIGNATURE
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					



La pétition, lancée le 9 avril 2022, est une initiative du Syndicat des immenses et du Collectif citoyen de Bruxelles.

Pour plus de détails sur le DEUX POIDS, DEUX MESURES dénoncé par la pétition, voir www.syndicatdesimmenses.be/action-mars-2022-bis

La pétition en version papier est à envoyer au Syndicat des immenses (c/o DoucheFLUX, 84 rue des Vétérinaires, 1070 Bruxelles)
ou à Raouf Ben Ammar (17 boulevard Lemonnier, 1000 Bruxelles)

La pétition pourra bientôt être signée en ligne via la plateforme www.parlement.brussels/democratie-brussels

